



Note

De : Direction

Le 08 juin 2018

A : L'ensemble du Personnel

Communication à tous les salariés de Kimberly-Clark France

Objet : Troisième réunion de négociation portant sur le CSE

Bonjour à toutes et tous,

La troisième réunion de négociation portant sur la mise en place du **CSE - Comité Social et Economique** pour Kimberly-Clark en France s'est tenue le 5 Juin 2018.

Lors de cette réunion, qui s'est déroulée dans un bon climat de discussions, la Direction a rappelé être favorable à la signature d'un accord et a exprimé sa volonté de renforcer l'efficacité du fonctionnement des instances représentatives du personnel.

Les Organisations Syndicales CGT et CFDT des 3 sites en France (Nanterre, Rouen et VSE), ont apporté les demandes suivantes :

- Nombre de réunions : Organisation de 12 réunions de CSE par an en local (1 réunion mensuelle sur chaque site) et 6 réunions de CSE en Central ;
- Présence des membres suppléants aux réunions ;
- Crédit d'heures mensuel de délégation: 25 h à chaque membre titulaire et 16H30 à chaque membre suppléant ;
- Mise en place d'une commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sur chaque site ;
- Création de 11 commissions liées au fonctionnement des œuvres sociales avec attribution d'heures de délégation ;
- Règles de non déduction des heures de délégations et prise en charge des frais des élus lors de leurs déplacements ;
- Budget de fonctionnement/activités sociales : maintien du budget actuel avec indexation liée aux NAO.

Sur la base de ses premières propositions du 22 mai, la Direction a fait les propositions suivantes :

- Nombre de réunions : 12 réunions de CSE par an par établissement (1 réunion mensuelle sur chaque site), et de 4 réunions de CSE Central ;
- Crédit d'heures mensuel de délégation : 21 h par membre titulaire ;
- Mise en place d'une commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sur chaque site ;

- Maintien des commission Participation/Intéressement ;
- Mise en place en central d'une commission Formation, d'une commission égalité professionnelle et d'une commission logement ;
- Clarification des règles de déduction des heures de délégation et de prise en charge des frais des élus, selon le fonctionnement actuel. ;
- Budget de fonctionnement/activités sociales : ce point reste à affiner mais la position de la Direction est de maintenir le budget actuel.

Cependant, deux hypothèses sont à prendre en compte :

- Dans le cadre d'un accord, la loi nous permet de définir des modalités dérogatoires de répartition entre les sites ; et notamment de répartir le budget selon les effectifs de chaque site, plus favorable pour les usines.
- Si aucun accord n'est conclu, nous serons dans l'obligation d'appliquer la loi qui impose une répartition du budget selon la masse salariale de chaque site, donc moins avantageux pour les usines.

La prochaine réunion aura lieu le 20 juin 2018.

La Direction.